

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Edition Chronologique n°19 du 5 juin 2009

PARTIE PERMANENTE
Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN)

Texte n°6

ARRÊTÉ

portant dissolution de la compagnie de gendarmerie départementale de Cayenne (Guyane) et création corrélative de la compagnie de gendarmerie départementale de Matoury (Guyane).

Du 14 mai 2009

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA GENDARMERIE NATIONALE : *service des opérations et de l'emploi ; sous-direction de l'organisation et des effectifs ; bureau de l'organisation des formations.*

ARRÊTÉ portant dissolution de la compagnie de gendarmerie départementale de Cayenne (Guyane) et création corrélative de la compagnie de gendarmerie départementale de Matoury (Guyane).

Du 14 mai 2009

NOR D E F G 0 9 5 1 0 2 4 A

Références :

Code de procédure pénale, notamment ses articles 15 et R. 15-22 à R. 15-26 (n.i.BO).
Code de la défense - partie réglementaire. PARTIE III - LE MINISTÈRE DE LA DÉFENSE
ET LES ORGANISMES SOUS TUTELLE.
Décret du 20 mai 1903 (mention BO/G, p. 1017 ; BOEM/G 39, p. 3. ; BOEM 650.1) modifié.
Décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 (JO n° 174 du 28 juillet 2005, texte n° 3 ; BOC,
p. 6245. ; BOEM 120-0.1.3).

Pièce(s) Jointe(s) :

Une annexe.

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 650.2

Référence de publication : BOC N°19 du 5 juin 2009, texte 6.

Art. 1er. La compagnie de gendarmerie départementale de Cayenne (Guyane) est dissoute à compter du 1^{er} juin 2009. Corrélativement la compagnie de gendarmerie départementale de Matoury (Guyane) est créée à la même date, dans les conditions précisées en annexe.

Art. 2. Les officiers, gradés et gendarmes de la compagnie de gendarmerie départementale de Matoury exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2 et R. 15-24 1^o et R. 15-27 du code de procédure pénale (n.i.BO).

Art. 3. Le commandant de la gendarmerie outre-mer est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le général d'armée,
directeur général de la gendarmerie nationale,*

Roland GILLES.

ANNEXE.

COMPAGNIE.	SITUATION ACTUELLE.	SITUATION NOUVELLE.
Cayenne	PSIG Cayenne	(dissolution)
	BR Cayenne	
	BN Cayenne	
	BT Cayenne	
	BT Régina	
	BT Saint-Georges	
	BT Camopi	
	BT Cacao	
	BT Remire-Montjoli	
Matoury	(création)	PSIG Matoury
		BR Matoury
		BN Matoury
		BT Matoury
		BT Régina
		BT Saint-Georges
		BT Camopi
		BT Cacao
		BT Remire-Montjoli